

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) 453/2010 modifiant le règlement (CE) 1907/2006 (REACH)

Date d'impression : 21/11/2017

Révision : 25/01/2016

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **Huile Protect - Ref : ENTHUINAT (Huile de bois de chine)**

Autre(s) nom(s) : Huile de Tung, huile d'abrasin, huile de bois.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Protection et entretien des bois – Voir fiche technique pour des informations détaillées.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison social : OLEOBOIS

Adresse : 60A impasse des millepertuis, 34740 VENDARGUES

Téléphone : 0 805 696 232 / Fax : 04 84 25 29 68

Email : fabre@oleobois.com / Site web : <http://www.oleobois.com>

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

Autres numéros d'appel d'urgence

http://www.who.int/gho/phe/chemical_safety/poisons_centres/en/index.html

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Classification :

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé hormis d'éventuelles valeurs limites d'exposition professionnelle (voir les sections 3 et 8).

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Aucun élément d'étiquetage n'est requis pour ce mélange.

2.3. Autres dangers

Critère PBT/vPvB : La substance ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

Autre(s) danger(s) : Possible **inflammation spontanée** de papier ou de tissus imbibés par la substance (dégagement de chaleur par autoxydation).

3. Composition - informations sur les composants

3.1. Substances

Nom de la substance	N°CE/CAS/REACH	(%)	Classification Selon le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) :
Huile de tung	CE : 232-272-3 CAS : 8001-20-5	Env. 100	Non classé

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Concerne uniquement une exposition au produit chaud. Si des signes de vertige, de somnolence ou d'irritation respiratoire apparaissent, amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin en cas de toux ou autre(s) symptôme(s).

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) 453/2010 modifiant le règlement (CE) 1907/2006 (REACH)

Date d'impression : 21/11/2017

Révision : 25/01/2016

En cas de contact avec la peau : Oter le(s) vêtement(s) ou chaussure(s) souillé(s). Laver immédiatement et abondamment la peau avec de l'eau et du savon. Si une irritation apparaît et/ou persiste, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Paupière ouverte, laver immédiatement et abondamment l'œil avec de l'eau (15 minutes). Cligner régulièrement les yeux durant le lavage. Si une irritation apparaît et/ou persiste, consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Laver immédiatement et abondamment la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. En cas de nausée, consulter un médecin.

4.2 Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Inhalation : Non identifié.

Contact avec la peau : Non identifié.

Contact avec les yeux : Non identifié.

Ingestion : Non identifié.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Non identifié. Traitement symptomatique requis.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Approprié(s) : Mousse, poudre, dioxyde de carbone (CO₂), sable.

Non approprié(s) : Eau.

5.2 Dangers spécifiques résultant de la substance ou du mélange

Durant la combustion, le produit peut générer des gaz toxiques (monoxyde de carbone, Acroléine). Chauffé jusqu'au point de décomposition, libère des fumées dangereuses.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un système de respiration autonome et une tenue de protection chimique/thermique.

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel autre que le personnel d'intervention :

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu.

Pour le personnel d'intervention :

Porter un équipement de protection individuelle adapté (voir section 8) durant le nettoyage. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Eviter de respirer les vapeurs. Eviter toutes les sources de chaleur et d'ignition.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Éviter la pénétration dans le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Attention : En cas d'absorption sur des matériaux combustibles (tissu, papier, sciure, résine,...),

possible auto-inflammation de l'absorbant. Stocker à l'extérieur dans un conteneur métallique fermé.

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) 453/2010 modifiant le règlement (CE) 1907/2006 (REACH)

Date d'impression : 21/11/2017

Révision : 25/01/2016

6.4 Références aux autres sections

Se référer au point 8 (Contrôles de l'exposition) et au point 13.1 (Méthodes de traitement des déchets).

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Assurer une bonne ventilation de l'espace de travail où le produit est mis en oeuvre. Disposer de station(s) de nettoyage oculaire et de douches à proximité de l'espace de travail. Eviter les rejets dans l'environnement. Porter des équipements de protection individuelle (voir section 8). Garder à l'écart de la chaleur, étincelle, flamme et autres sources d'ignition. Utiliser des équipements connectés à la terre.

Conseil(s) sur l'hygiène professionnelle en général

Ne pas manger, boire ou fumer dans les endroits où le produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Se laver les mains et le visage avant de manger, boire ou fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Produit(s) incompatibles(s) : Oxydants, bases et acides forts.

Conditionnement(s) : Plastique, acier, acier inoxydable, aluminium.

7.3 Utilisation(s) particulières(s)

Consulter les directives techniques pour l'utilisation de ce mélange.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition :

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

8.2 Contrôle de l'exposition

8.2.1 Contrôle technique appropriés

Contrôle(s) d'ingénierie : Aucune ventilation particulière requise.

Contrôle(s) de l'exposition à l'environnement : Ne pas déverser le produit dans l'environnement.

8.2.2 Mesure de protection individuelle

- Protection respiratoire

Non concerné à température ambiante (très faible pression de vapeur).

Porter un appareil respiratoire pour poussières ou brouillard si la manipulation du produit génère des particules aériennes.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Lunette de sécurité résistante aux produits chimiques. Si risque d'éclaboussure, écran de protection faciale intégral.

- Protection des mains

Gants imperméables et résistants aux produits chimiques de type néoprène/nitrile, caoutchouc/caoutchouc. Temps de perméation : non déterminé.

- Protection du corps

Vêtement de protection et chaussures antidérapantes.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

-Mesure(s) d'hygiène

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) 453/2010 modifiant le règlement (CE) 1907/2006 (REACH)

Date d'impression : 21/11/2017

Révision : 25/01/2016

manger, avant de fumer et avant d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Ne pas manger, boire ou fumer dans les endroits où le produit est manipulé, entreposé ou mis en œuvre.

Autre(s) information(s) :

Enlever et nettoyer (y compris à l'intérieur) les vêtements, gants contaminés avant une nouvelle utilisation.

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide huileux

Couleur : jaune/brun translucide

Odeur : caractéristique

pH : non concerné

Point d'éclair : >200°C

Densité relative : 0.94

Hydrosolubilité : produit insoluble dans l'eau

Pression de vapeur : <1mbar

Propriétés explosives : le mélange n'est pas explosif

9.2 Autres informations

Non identifié.

10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Réagit avec : bases, acides.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales d'utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Non identifié.

10.4 Conditions à éviter

Possible danger d'auto-ignition au contact de l'air de très fines dispersions du produit.

10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants. Bases et acides forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Une polymérisation exotherme >200°C La décomposition thermique génère : Acroléine (Au-delà de 250 °C).

11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Aucune donnée disponible.

12 Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucune donnée disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme potentiellement PBT ou vPvB.

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) 453/2010 modifiant le règlement (CE) 1907/2006 (REACH)

Date d'impression : 21/11/2017

Révision : 25/01/2016

12.6 Autres effets néfastes

Non identifié.

13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Il convient de ne pas éliminer les déchets par rejet dans les égouts.

Produit :

Éliminer les déchets en accord avec les règlements locaux et nationaux. Éliminer les déchets dans une décharge autorisée ou dans un centre d'incinération autorisé par les autorités régionales ou nationales. Éviter que le produit ne contamine les eaux souterraines ou les eaux de surface.

Emballages contaminés : Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

14 Informations relatives au transport

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2013 - IMDG 2012 - OACI/IATA 2013).

15 Informations réglementaires

15.1 Règlementation/législations particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la section 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 618/2012

- Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

16 Autres informations

Cette fiche a été rédigée selon le règlement (CE) 453/2010 modifiant le règlement (CE) 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Elle complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas.

Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement courus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer des textes réglementant son activité. Il doit prendre sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.